



Envoi au contrôle de légalité le : 9 décembre 2022

Publication électronique le : 9 décembre 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 21 NOVEMBRE 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Marc TELLIER, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT.

Excusé(s) : Mme Maryse CAUWET, Mme Karine GAUTHIER, M. Pierre GEORGET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT

DÉPLACEMENT AU FORUM ANNUEL TERRE DE JEUX 2024

(N°2022-421)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3123-19 et R.3123-20 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais, et, notamment, son article 46 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 07/11/2022 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

De donner mandat spécial à Monsieur Ludovic LOQUET, Vice-président en charge du sport et des grands événements sportifs, qui sera accompagné de Messieurs Julien RENAULT, collaborateur de cabinet, et Ghislain CARRE, directeur des sports, pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais, au « Forum annuel Terre de Jeux 2024 » du 12 au 14 décembre 2022 inclus, dans les conditions reprises au rapport joint à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 21 novembre 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Sports
Service Ressource Administratif Financier

RAPPORT N°1

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 21 NOVEMBRE 2022

DÉPLACEMENT AU FORUM ANNUEL TERRE DE JEUX 2024

Dans le cadre des dispositions prévues aux articles L.3123-19 et R.3123-20 du Code général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.) et à l'article 46 du Règlement Intérieur du Conseil départemental, il est proposé qu'une représentation du Conseil départemental se rende au « Forum annuel Terre de Jeux 2024 », grand rassemblement des acteurs labellisés par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris, qui se déroulera le 13 décembre 2022 au Corum de Montpellier.

Dans ce cadre, il est proposé qu'une délégation du Conseil départemental du Pas-de-Calais, se rende au « Forum annuel Terre de Jeux 2024 » du 12 au 14 décembre 2022 inclus.

Cette délégation sera composée de Monsieur Ludovic LOQUET, Vice-Président en charge du sport et des grands événements sportifs.

Elle sera accompagnée de Monsieur Julien RENAULT, collaborateur de cabinet, et de Ghislain CARRE, directeur des sports.

Le remboursement forfaitaire des frais de transport, d'hébergement et de restauration de la délégation, ainsi que les autres dépenses liées à l'exercice d'un mandat spécial, seront pris en charge sur le budget départemental, conformément aux dispositions prévues aux articles présentés du C.G.C.T.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de donner mandat spécial à Monsieur Ludovic LOQUET, Vice-Président en charge du sport et des grands événements sportifs, pour représenter le Conseil départemental du Pas-de-Calais au « Forum annuel Terre de Jeux 2024 », dans les conditions reprises dans le présent rapport.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/11/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY